



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-70

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danièle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Luc ANTONIAZZI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Direction de la Police Municipale- Gestion du Domaine Public : Travaux publics
entravant l'implantation de terrasses - Exonération des droits de terrasse

M. Frédéric GUILLAUMON expose :

Mes chers collègues,

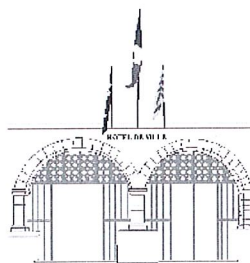
Dans le cadre des travaux de rénovation totale de la Maison de Santé rue Foch, les commerces environnants ont été dans l'impossibilité d'utiliser pleinement ou partiellement leurs terrasses.

Par soucis d'équité, nous avons étudié la possibilité de dégrever les droits de terrasse de ces commerces, au prorata temporis de la durée de carence de l'utilisation de leurs terrasses.

Il est proposé d'appliquer un dégrèvement sur la redevance relative à la terrasse de l'établissement « BURGER'S FRIEND ».

Cette exonération est appliquée sur l'année 2022.

Par conséquent, je vous propose :



1. De décider de l'exonération, sur la redevance des droits de terrasses, pour l enseigne BURGER'S FRIEND.
2. D'exonérer de cette taxe le commerçant au titre de l'année 2022 dont le total s'élève à 650 €.
3. D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes utiles en la matière.

OÙ cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230330-170771-DE-1-1

Accusé reçu le : 06 AVR. 2023

Affiché le : 06 AVR. 2023

M. Frédéric GUILLAUMON, Pour le Maire l'Adjoint délégué

